

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2014

Etaient présents : le maire, les conseillers municipaux.
Robert ANTONI est nommé secrétaire de séance.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 3 juillet 2014 : à l'unanimité.

II – Urbanisme

A- Départs dossiers vers DDT

1) Permis de construire

PC 14-012 20 rue des Tilles	LAPERGUE Olivier	Maison d'habitation Avis favorable
PC 14-013 4 rue d'Ornans	POURCELOT Franck	Véranda Avis favorable
PC 12-013/01 rue des Ruchottes	DROMARD Olivier	Modifications techniques sur bâtiment destiné à des bureaux, logement de gardien et garages avec stockage en attente de la décision du Conseil communautaire

2) Déclarations préalables

DP 14-023 5 rue des Appebois	SAUGE Jean-François	construction piscine enterrée Avis favorable
DP 14-024 10 rue des Frênes	MAZO Jérôme	panneaux photovoltaïques et ouverture fenêtre sur toit Avis favorable
DP 14-025 36 rue des Oiseaux	CUCHEROUSSET Bernard	abri de piscine Avis favorable
DP 14-026 6 rue du Gros Tilleul	SAUGE Dominique	panneaux photogénérateurs Avis favorable
DP 14-027 7 rue du Château d'Eau	BERNARD Gilles	panneaux photogénérateurs Avis favorable
DP 14-028 2 rue de Rougeu	CHARPY Jérôme	terrasse Avis favorable

B- Retours dossiers de la DDT

1) Certificat d'urbanisme

CU 14-001 Opérationnel	PESEUX Loïc	Accordé savoir si un terrain situé « A la Quiotte » est constructible
CU 14-002 21 rue Elisée Cusenier	SCP Zimmermann-Bruchon	Savoir si la construction de pavillons est réalisable Accordé

2) Permis de construire

PC 14-002 16 rue des Prés	SCI ISTACE/NAYENER	Cabinet kinés + 1 logement Accordé
PC 14-003 12 rue du Tertre	BOURGEOIS Patrick	Extension habitation Accordé

PC 14-004 31 b rue des Granges	JEANNEROD Alexandre	Extension habitation Accordé
PC 14-006 6 rue Bellevue	MAITRE Bruno	Construction garage Accord tacite
PC 13-025 13 rue de Vevant	MARTIN Daniel	Modification altimétrie de la maison Accordé
PC 13-026 21 rue de Vevant	CLAVE Martine	Modification altimétrie de la maison Accordé

3) Déclarations préalables

DP 14-018 13 rue des Acots	POINTET Noël	Abri de jardin Avis de non opposition
DP 14-019 29 rue des Fleurs	POURCELOT Daniel	Chgt porte-fenêtre et création rampe personne handicapée Accordé
DP 14-020 1 rue de la Gare	LANDRY Lionel	Réfection toiture et façade-Suppression 1 porte et 1 fenêtre Avis de non opposition
DP 14-021 4 rue des Prés	MARGUET Philippe	Pose panneaux photovoltaïques Avis de non opposition
DP 14-022 31/37 rue Elisée Cusenier	Solidarité Doubs Handicap	Couverture entre 2 bâtiments Refus
DP 14-023 5 rue des Appebois	SAUGE Jean-François	construction piscine enterrée Avis de non opposition

III – Révision allégée et modification du Plan Local d’Urbanisme

La procédure de révision simplifiée du PLU étant supprimée depuis le 1^{er} janvier 2013, c’est une révision allégée du PLU qui sera engagée pour les projets d’extension d’une carrière, d’extension de la zone artisanale et de passage partielle d’une zone agricole en zone constructible.

Le Conseil municipal accepte l’annulation de la délibération de révision simplifiée du 5 juin 2014 à l’unanimité. Une nouvelle délibération sera prise ultérieurement.

Prioritairement, c’est l’urbanisation d’une zone AU2 qui sera traitée afin de permettre l’implantation d’un site industriel. Dans ce cadre, c’est une modification du PLU qui sera engagée. A l’issue de la modification, le permis de construire pourra être déposé par l’entreprise, soit dans le courant de l’année 2015.

Plusieurs bureaux d’études seront consultés afin de mener le projet d’argumentation de la délibération pour passage de la zone « à urbaniser non prioritaire » en zone « à urbaniser prioritaire ».

La commission d’appel d’offres se réunira le 24 septembre à 18h00 pour l’ouverture des plis.

IV – Garanties d’emprunts à Habitat 25 pour l’acquisition de 8 logements Lieu-dit « sous Oupans »

Pour l’acquisition de 8 logements au Lieu-dit « sous-Oupans », la société Habitat 25 demande une garantie d’emprunt auprès de la commune à hauteur de 15%, soit un montant garanti de 140 172.15 € (montant total du prêt: 934 481 €).
Garantie d’emprunt engagé par le département : 85 % du montant du prêt.

Le Conseil municipal accepte à l’unanimité.

V – Elaboration d’un Schéma de Cohérence Territorial

Dans sa réunion du 5 juin 2014, le Conseil municipal a accepté la prise en charge de la compétence « élaboration, approbation, suivi et révision d’un Scot ». par la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel (CCPPV)

Considérant la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2014 pour la création d'un syndicat mixte Pays des Portes du Haut Doubs et la validation de ces statuts, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la création d'un syndicat mixte SCoT à l'échelle du Pays ;
- approuve les statuts ;
- approuve l'adhésion de la CCPPV au SCot.

VI – Plan d'action pour le logement

Le FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) permet à des ménages modestes d'accéder ou de se maintenir dans leur logement. En 2013, plus de 5000 ménages du département ont bénéficié des dispositifs du plan.

Participation de la commune : 0,61 € par habitant soit 742,98 € (1 218 habitants).

Le FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté) soutient les accédants à la propriété en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier, par un accompagnement social et, le cas échéant, une aide financière. Grâce à ce fonds, 495 ménages en difficulté dans le Doubs ont été accompagnés en 2013.

Participation de la commune : 0.30 € par habitant soit 365,40 €.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au FSL qui concerne des ménages en location.

VII - Location structures mobiles

Mise à jour du contrat de location des marabouts :

- Mise à disposition et réception des tentes par Marie-José POUYET, conseillère municipale ;
- Suppression du garant ;
- Augmentation des tarifs de 10% soit 55 € pour une tente plein air (82 € les deux), 27 € stand pliant 44 € les deux).
- Location des marabouts à tout particulier pour une utilisation exclusive sur la commune d'ETALANS.
- Tarifs de location personnes extérieures : 77 € pour une tente plein air (115 € les deux), 35 € stand pliant (57 € les deux).

VIII – Travaux

- Proposition du Syded d'installation d'une borne publique de recharge pour véhicules électriques avec projet d'implantation d'une borne C équipée de deux prises à recharge normale et de deux prises à recharge accélérée (recharge simultanée possible de deux véhicules).

Le montant de l'installation s'élève à 10 000 € HT (maîtrise d'ouvrage assuré par le SYDED).

Déduction faite des aides de l'ADEME et du SYDED, le montant de l'installation à charge de la commune s'élèverait à 3 000 € et le coût de maintenance annuel à 400 € HT.

Le Conseil municipal décide de différer la décision, la voiture électrique étant pour l'instant peu répandue en milieu rural.

- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue (SIEHL) : Suite à la réhabilitation du réseau « eau potable » dans la rue des Fleurs, la commune doit prendre à sa charge les améliorations nécessaires à apporter sur le réseau public existant pour satisfaire sa demande en matière de défense incendie du secteur ; tandis que le SIEHAL effectue l'opération « eau potable ».

La participation communale est plafonnée à 5 200.00 € HT (260 ml à 20.00 €) : titre émis en 2015.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

- Ecole : la salle de classe à l'étage a été rénovée par les employés communaux (rénovation des murs, peinture plafond, changement des fenêtres et mise aux normes électricité). L'entreprise Cucheroussat a remplacé les sanitaires des garçons par des urinoirs adaptés à leur taille.
- Presbytère : raccordement à l'assainissement par les employés communaux.
- Achat de nouveaux ordinateurs compatibles avec le nouveau logiciel Emagnus :
Le prestataire retenu est IdInfo avec un devis de 7 321.82 € TTC.

- Vestiaires du foot : décision modificative pour règlement factures finales (compte 2313 insuffisamment approvisionné lors de l'élaboration du budget)

Compte	Montant
2313 – Travaux en cours	+3 000.00 €
2151 – Réseaux de voirie	- 3 000.00 €

IX – Local commercial

Résiliation du contrat de location de « Millésime Institut » à effet au 21 octobre 2014.

Mme LEJEUNE Virginie, gérante de l'institut, souhaitait une reprise par la mairie du pas de porte pour tous les travaux ayant été engagés de sa part, ainsi que la remise en état du local.

La demande d'indemnisation a été refusée dans l'attente d'un point précis établi lors de l'état des lieux. Le local sera libre pour toute activité (surface : 60 m² pour un loyer de 400 €), à compter du 21 octobre 2014.

X – Questions diverses

☛ Vente de bois communal :

Parcelle 4 - 50 m³ vendus 6 193 € HT soit 123 €/m³ à la scierie NICOD (65% chêne et 35% hêtre).

Parcelle 14 - 119 m³ vendus 10 229 € HT soit 86 €/m³ à la scierie du Gros Chêne (20% chêne et 80% hêtre).

Parcelles 18, 19 et 20 – 131 m³ vendus 8 389 € HT soit 64 €/m³ à la société CALVI (24% chêne et 76% hêtre).

☛ Emploi d'été : Le maire tient à féliciter Tomy Pourcelot pour son implication et son efficacité dans les travaux d'espaces verts et aussi dans les travaux de rénovation de la salle de classe à l'école.

☛ Fuite d'eau entre le compteur et la maison d'un particulier : dans ce cas, la surtaxe d'assainissement correspondant à la fuite est remboursée à l'administré.

En cas de fuite d'eau à l'intérieur de l'habitation, aucun dégrèvement n'est possible.

☛ Affouage : inscription au rôle d'affouage jusqu'au 31 octobre, payable d'avance par chèque de 30 € à l'ordre du Trésor Public.

☛ Fermeture du secrétariat : le mercredi 10 septembre 2014, le lundi 15 septembre et le jeudi 18 septembre.

☛ 13 septembre : visite de la forêt à 9h00 avec Henri JUIF, agent de l'ONF.

☛ 20 septembre : visite à 11h00 des appartements Moyse, vendus à Habitat 25.

☛ Prochaine réunion de Conseil municipal : 2 octobre 2014 à 20h30.

Lever de la séance à 23h00.

Le Maire
Jean-Marie ROUSSEL

Le secrétaire de séance
Robert ANTONI